

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 février 2016**

OBJET

**08 - SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS : TARIFICATIONS**

N° 2016-02-08

NOMENCLATURE : 7/1/4

**L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 24**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 5**

Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER**

Chaque été, des séjours sont proposés aux enfants âgés de 6 à 17 ans par les accueils de loisirs enfance jeunesse.

Le séjour est facturé aux familles selon une grille de 9 forfaits basés sur le quotient familial, le plafond étant fixé à 1 450 €.

Le mode de tarification des services municipaux (restauration, APS, Centre de Loisirs et Tremplin) a été modifié en mai 2013 (délibération du 25/03/2013) : plafond QF relevé à 1 750 € et application d'un taux d'effort sur le quotient familial.

Afin d'intégrer ce mode de tarification aux séjours, il est proposé :

- de regrouper les catégories de régimes : 1 catégorie « Treillières et régime général (CAF/MSA) » et 1 catégorie « autres régimes et hors commune » ;
- d'augmenter le plafond de quotient familial en le portant à 1 750 €, et passer de 9 à 11 tranches ;
- de calculer le tarif par tranche en appliquant un taux d'effort sur le QF médian de chaque tranche.

Deux nouvelles grilles sont ainsi présentées.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160229-2016-02-29-DE08-  
DE  
Date de télétransmission : 02/03/2016  
Date de réception préfecture : 02/03/2016

**Proposition de nouvelles grilles :**

**CENTRE DE LOISIRS**

	Treillières / CAF - MSA	Hors commune / Autres régimes
QF	12%	14%
0 à 350	36 €	42 €
351 à 550	57 €	67 €
551 à 700	78 €	91 €
701 à 850	96 €	112 €
851 à 1000	114 €	133 €
1001 à 1150	132 €	154 €
1151 à 1300	150 €	175 €
1301 à 1450	168 €	196 €
1451 à 1600	186 €	217 €
1601 à 1750	204 €	238 €
1751 et +	213 €	248 €

**SAJ - TREMLIN**

	Treillières / CAF - MSA	Hors commune / Autres régimes
QF	17.25%	19.50%
0 à 350	52 €	59 €
351 à 550	82 €	93 €
551 à 700	112 €	127 €
701 à 850	138 €	156 €
851 à 1000	164 €	185 €
1001 à 1150	190 €	215 €
1151 à 1300	216 €	244 €
1301 à 1450	242 €	273 €
1451 à 1600	267 €	302 €
1601 à 1750	293 €	332 €
1751 et +	306 €	346 €

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160229-2016-02-29-DE08-  
DE  
Date de télétransmission : 02/03/2016  
Date de réception préfecture : 02/03/2016

Vu l'avis favorable de la commission Famille, Éducation, Solidarité du mercredi 17 février 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

**- DE VALIDER les 2 nouvelles grilles de tarifications des séjours (5 jours/4 nuits) proposées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le 29 février 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and the number '44119'. The signature is written in a cursive style.

Publié le 02/03/16

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160229-2016-02-29-DE08-  
DE  
Date de télétransmission : 02/03/2016  
Date de réception préfecture : 02/03/2016

